

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**3 MARS 2020**

**N° 24**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE

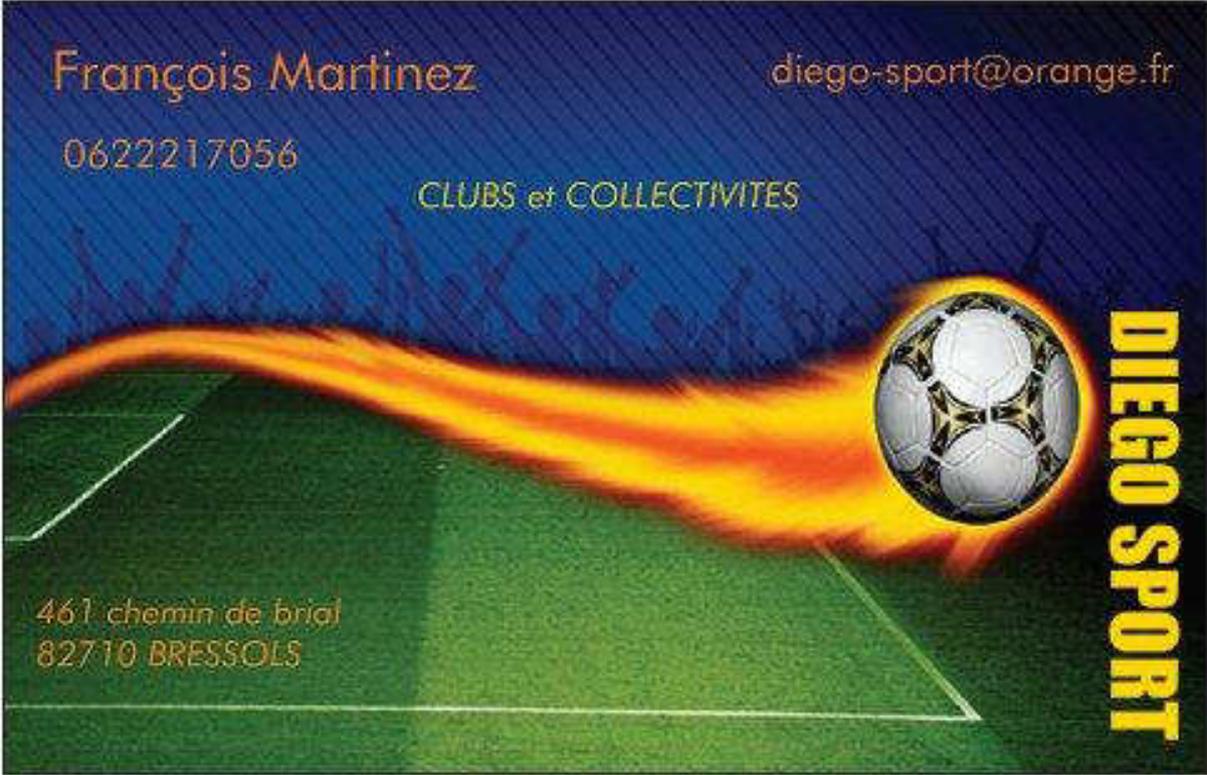


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 9,
- Sportivité semaine 9,
- Litiges,
- Sanctions,
- Calendrier semaines 11 et 12.

**SAISON 2019 - 2020**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaires de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 2 Mars 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### ⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonnées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

#### ⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

## ⑨ PRECISIONS REGLEMENT

### 🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

### 🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## ① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

***En cas de doute, contactez la Commission.***

## ① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## ① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

### **① ③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **① ④ ARRETES MUNICIPAUX**

#### **ART 9-B-5 :**

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

### **① ⑤ REPORT DES RENCONTRES**

#### **ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

**De plus, lors d'une rencontre remise, tous les joueurs doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre sous peine de match perdu.**

## **INFORMATIONS LICENCES**

### **IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.**



#### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**AS ST LOUP CAMMAS :** à partir du 25/02 (1 joueur),



#### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

**ASCA :** jusqu'au 31/03 (1 joueur),

**ALTRAN FOOT :** jusqu'au 10/03 (1 joueur),

**FC CANTOU :** jusqu'au 24/03 (1 joueur),

**AS DRT :** jusqu'au 31/03 (1 joueur),

**AGATE FC :** jusqu'au 17/03 (5 joueurs),

**NEW TEAM :** jusqu'au 10/03 (1 joueur),

**FC POTO :** jusqu'au 17/03 (1 joueur),

**SHAKHTAR TOLOSA :** jusqu'au 17/03 (1 joueur),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**US AERO FOOT** : à partir du 26/11 (2 joueurs),

**ALTRAN FOOT** : à partir du 26/11 (1 joueur),

**US CAF** : à partir du 22/10 (1 joueur),

**FONBO FC** : à partir du 19/11 (1 joueur),

**FORZA VIOLA FC** : à partir du 22/10 (1 joueur),

**AGATE FC** : à partir du 03/03 (3 joueurs),

**MECAPROTEC FC** : à partir du 03/03 (1 joueur),

**NIMBA OT** : à partir du 26/11 (1 joueur) et à partir du 18/02 (2 joueurs),

**FA ROQUES**: à partir du 07/01 (1 joueur),

**SB SPORT**: à partir du 05/11 (1 joueur),

**SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 19/11 (1 joueur),

**TOULOUSE SA** : à partir du 29/10 (1 joueur),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**FC ESCALQUENS** : jusqu'au 17/03 (2 joueurs),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AGATE FC** : à partir du 03/03 (1 joueur),

**AS ST LOUP CAMMAS** : à partir du 21/01 (1 joueur),

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020**

#### ***Division : Excellence – Journée 11 retour***

AJ SAINT EXUPERY	5	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
USEMA COLOMIERS		<b>Remis</b>		PASPORT	
SHADOCKS DE SEILH	6	-	2	O. TOULOUSE	
ASEAT	2	-	2	MECAPROTEC FC	
FC POTO	3	-	0	AS ST LOUP CAMMAS	<b>F</b>

#### ***Division : Promotion Excellence – Journée 8 retour***

DYNAMO FC	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
FC ESCALQUENS	0	-	5	MISTRAL P.L.	
ASC CNES		<b>Remis</b>		ALTRAN FOOT	
FORZA VIOLA FC	2	-	1	FC FONBO	

### Division : Honneur – Journée 8 retour

AS MATRA	1	-	5	IO TEAM	
TOULOUSE SA	6	-	1	NEW TEAM	
USA FOOT	5	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	
AGATE FC	2	-	3	FA ROQUES	

### Division : Promotion Honneur – Journée 8 retour

LES VEILLES CANAILLES		Remis		AS DRT	
ASCA		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
UJS TOULOUSE	3	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	<b>F</b>
SB SPORT FC	2	-	3	FC CANTOU	

### Division : Promotion – Journée 8 retour

US CAF	3	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
FOYER RUR. SAINT GENIES		Remis		CPAM	
FC BALEC	1	-	3	NIMBA OT	

**Exempt** : ASFP LUSITANOS

### Coupe de France Auguste Delaune : Huitièmes

PASPORT	2	-	0	ASC CNES	
---------	---	---	---	----------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais** ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : NEW TEAM.**

## SPORTIVITE SEMAINE 9

**DEUX** sorties temporaires, **SEIZE** avertissements et **DEUX** exclusions définitives pour **15** rencontres arbitrées.

## LITIGES

**Rencontre AGATE FC / NEW TEAM du 19/02/20 - Honneur - Journée 7 aller (remis du 11/12/19):**

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs MAYOMBO Desty, licence n°837675 / TONGO TALI Wel Stonne, licence n°694651 / NGUEMA OBAME Péronne Diertrich, licence n°683509 et BENGONE ETSANG Marc, licence n°859728 (AGATE FC) **non qualifiés à la date initiale de la rencontre,**

- **Match perdu par pénalité à AGATE FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **NEW TEAM** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

## SANCTIONS

### Rencontre AS MATRA / IO TEAM du 20/02/20 – Honneur - Journée 8 retour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*"

– **AVERTISSEMENT** –

Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 22/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

**DEVEAUX Maxime**, licence n°175319 (IO TEAM)

- **Un (1) match de suspension ferme**, à compter du 09/03/20.

### Rencontre PASPORT / ASC CNES du 24/02/20 – Coupe Auguste Delaune - 1/8<sup>ème</sup> finale :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C – c**), décide :

Pour "*TACLE PAR DERRIERE*"

– **EXCLUSION** –

**DE SOUZA Nicolas**, licence n°812085 (ASC CNES)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme**, dont l'automatique, à compter du 02/03/20.

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



### Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

**FC CANTOU : Paul Sabatier Hb** : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

**FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue** : 5 chemin de l'Enguille.

**ASFP LUSITANOS : Castelginest** : rue Saint-Gilles.

**ASEAT : Sesquières Hb** : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

**Gardien terrains Barran et Sordelo** : **06 28 49 42 89**.

## SEMAINE 11 DU 09/03/2020 AU 13/03/2020

### *Division : Excellence – Journée 12 retour*

SHADOCKS SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 13/03	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me 11/03	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	PASPORT	St Loup Cammas	Je 12/03	20h15
O. TOULOUSE	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 11/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 13/03	20h00

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 retour*

MISTRAL P.L.	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 12/03	20h45
ASC CNES	FC ESCALQUENS	Marcel Cerdan Hb	Ma 10/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	Sordelo Hb	Je 12/03	19h45
DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 12/03	20h00

### *Division : Honneur – Journée 9 retour*

FA ROQUES	IO TEAM	Roques	Lu 09/03	20h30
USA FOOT	NEW TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 11/03	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	TOULOUSE SA	R. Barran	Ve 13/03	19h45
AGATE FC	AS MATRA	R. Barran	Ma 10/03	19h45

### *Division : Promotion Honneur – Journée 9 retour*

AS DRT	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 09/03	20h00
LES VIEILLES CANAIL.	ASCA	Sordelo St.	Je 12/03	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	FC CANTOU	La Ramée Synthé	Lu 09/03	19h45
UJS TOULOUSE	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 13/03	19h45

### *Division : Promotion Honneur – Journée 9 retour*

ATHLETICO TOLOSA C	CPAM	M. Cerdan St.	Lu 09/03	19h45
US CAF	F.R. ST GENIES	Sordelo St.	Me 11/03	19h45
ASFP LUSITANOS	FC BALEC	Castelginest	Lu 09/03	20h30

**Exempt** : NIMBA O.T.

## SEMAINE 12 DU 16/03/2020 AU 20/03/2020

### *Division : Excellence – Journée 13 retour*

MECAPROTEC FC	AJ SAINT EXUPERY	Muret Auriol Synthé	Lu 16/03	20h00
O. TOULOUSE	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Me 18/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo Hb	Me 18/03	19h45
ASEAT	PASPORT	Sesquière Hb	Ve 20/03	20h00
FC POTO	SHADOCKS SEILH	Lardenne Synthé	Ve 20/03	20h00

### *Coupe de la Ligue : ½ finale*

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	R. Barran	Ma 17/03	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 19/03	20h45

### *Coupe du Comité : ½ finale*

SB SPORT FC	ASFP LUSITANOS	Stadium Taton Synthé	Lu 16/03	20h00
LES VIEIL.CANAILLES	FC CANTOU	La Ramée Synthé	Ve 20/03	19h45

## RATTRAPAGE

### ***Division : Promotion - Journée 1 aller (du 27/09/19)***

CPAM	F. R. ST GENIES	Sordelo Hb	Je 19/03	19h45
------	-----------------	------------	----------	-------

### ***Division : Honneur - Journée 4 aller (du 15/11/19)***

TOULOUSE SA	SHAKHTAR TOLOSA	R. Barran	Ve 20/03	19h45
-------------	-----------------	-----------	----------	-------

### ***Division : Honneur - Journée 6 aller (du 02/12/19)***

FA ROQUES	NEW TEAM	Roques	Lu 16/03	20h30
-----------	----------	--------	----------	-------

### ***Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 12/12/19)***

MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/03	20h00
--------------	----------------	----------------------	----------	-------

### ***Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller (du 14/11/19)***

ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 19/03	20h15
------	--------------	---------	----------	-------

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**10 MARS 2020**

**N° 25**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

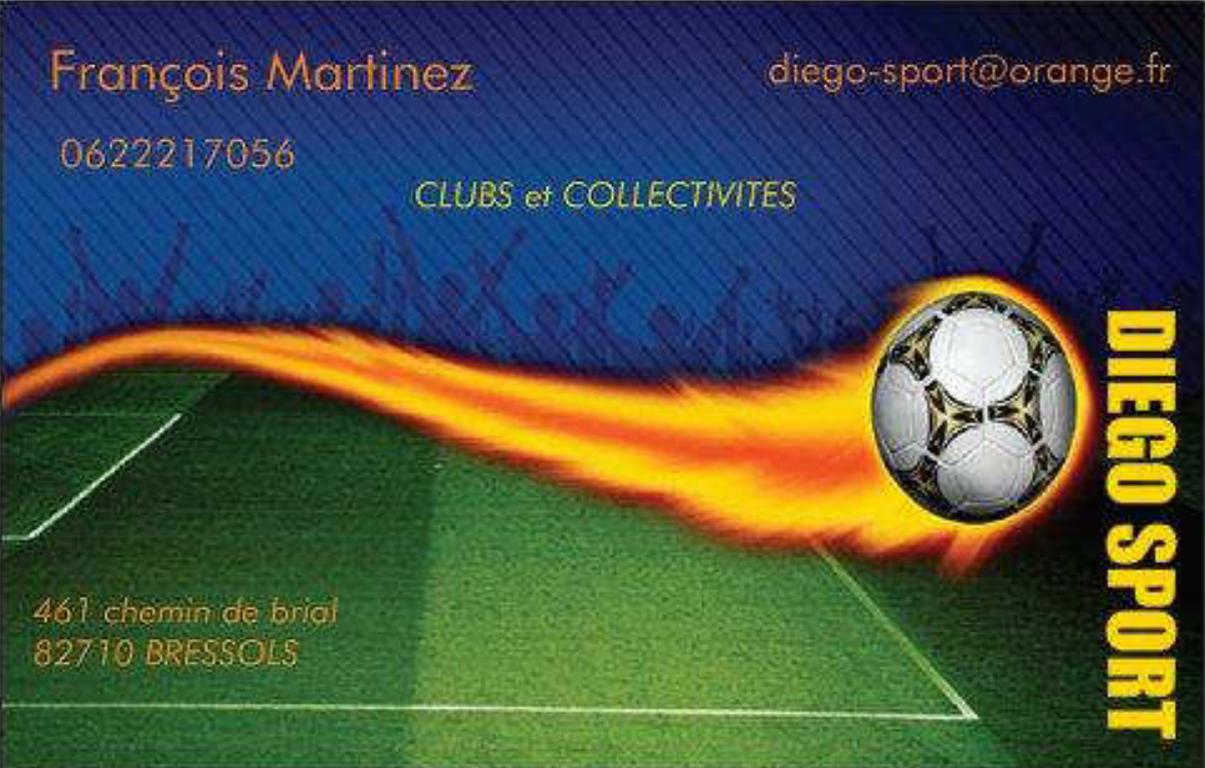
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 10,
- Sportivité semaine 10,
- Litiges,
- Sanctions,
- Sanction en retard
- Calendrier semaines 12 et 13.



**SAISON 2019 - 2020**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field at the bottom. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow trail. The text on the card includes the name François Martinez, a phone number, an email address, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 Mars 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### ⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonnées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

## ⑨ PRECISIONS REGLEMENT

### 🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

### 🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## ① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

***En cas de doute, contactez la Commission.***

## ① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## ① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

### ① ③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

### ① ④ ARRETES MUNICIPAUX

#### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

### ① ⑤ REPORT DES RENCONTRES

#### ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

**De plus, lors d'une rencontre remise, tous les joueurs doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre sous peine de match perdu.**

## INFORMATIONS LICENCES

### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



#### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**AS ST LOUP CAMMAS :** à partir du 25/02 (1 joueur),



#### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

**ASCA :** jusqu'au 31/03 (1 joueur),

**FC CANTOU :** jusqu'au 24/03 (1 joueur),

**AS DRT :** jusqu'au 31/03 (1 joueur),

**AGATE FC :** jusqu'au 17/03 (3 joueurs),

**SHAKHTAR TOLOSA :** jusqu'au 17/03 (1 joueur),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- US AERO FOOT** : à partir du 26/11 (2 joueurs),
- ALTRAN FOOT** : à partir du 26/11 (1 joueur) et du 10/03 (1 joueur),
- US CAF** : à partir du 22/10 (1 joueur),
- FONBO FC** : à partir du 19/11 (1 joueur),
- FORZA VIOLA FC** : à partir du 22/10 (1 joueur),
- AGATE FC** : à partir du 03/03 (3 joueurs),
- NEW TEAM** : à partir du 10/03 (1 joueur),
- NIMBA OT** : à partir du 26/11 (1 joueur) et à partir du 18/02 (2 joueurs),
- FA ROQUES** : à partir du 07/01 (1 joueur),
- SB SPORT** : à partir du 05/11 (1 joueur),
- SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 19/11 (1 joueur),
- TOULOUSE SA** : à partir du 29/10 (1 joueur),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- FC ESCALQUENS** : jusqu'au 17/03 (2 joueurs),
- AGATE FC** : jusqu'au 21/03 (2 joueurs),
- FC POTO** : jusqu'au 24/03 (1 joueur),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- AS ST LOUP CAMMAS** : à partir du 21/01 (1 joueur),

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 10 DU 02/03/2020 AU 07/03/2020**

#### *Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Huitièmes*

AJ SAINT EXUPERY	<b>Remis</b>			DYNAMO FC	
ASFP LUSITANOS	<b>A rejouer</b>			ASEAT	
ATHLETICO TOLOSA A	<b>Remis</b>			SHADOCKS DE SEILH	
NIMBA OT	<b>2</b>	-	<b>2</b>	FORZA VIOLA FC	
Tirs au but	<b>4</b>	-	<b>3</b>		
FC CANTOU	<b>Remis</b>			BELBARIANS (Foot 7)	
TOULOUSE SA	<b>2</b>	-	<b>3</b>	ALTRAN FOOT	
FA ROQUES	<b>1</b>	-	<b>4</b>	LES VIELLES CANAILLES	
FC POTO	<b>2</b>	-	<b>3</b>	MAZDALAND (Foot 7)	

### Coupe de Printemps : Huitièmes

FONBO FC	1	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
Tirs au but	4	-	3	UJS TOULOUSE	
ATHLETICO TOLOSA C	1	-	2	FORZA VIOLA FC	
ASL CHENE VERT (Foot à 7)	3	-	0	SOPRA STERIA FOOT	<b>F</b>
USA FOOT	3	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	
NEW TEAM	1	-	2	ASC CNES	
AS DRT	<b>Remis</b>			PASPORT	
BALEC FC	3	-	0	CPAM	
USEMA COLOMIERS	5	-	2	MECAPROTEC FC	

### Coupe de France Auguste Delaune : Huitièmes

ASEAT	3	-	2	USMT FLANDRES (75)	
-------	---	---	---	--------------------	--

### Match de Présélection

FORZA VIOLA FC	4	-	1	SELECTION 31	
----------------	---	---	---	--------------	--

## RATTRAPAGE

### Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 12/12/19)

ASCA	<b>Remis</b>			TOLOSA FOOT SYSTEM	
------	--------------	--	--	--------------------	---

### Division : Excellence – Journée 7 aller (du 12/12/19)

AS SAINT LOUP CAMMAS	<b>Remis</b>			O. TOULOUSE	
----------------------	--------------	--	--	-------------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : MAZDALAND, NEW TEAM.**

## SPORTIVITE SEMAINE 10

**DEUX** sorties temporaires, **SEPT** avertissements et **UNE** exclusion définitive pour **10** rencontres arbitrées.

# LITIGES

## Rencontre FC BALEC / NIMBA OT du 27/02/20 - Honneur - Journée 7 aller (remis du 11/12/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 16 - §B**), décide :

Pour participation du joueur TOURE Amara, licence n°855382, (NIMBA O.T), **disqualifié à la date de la rencontre** (licence à valider NON RETOURNEE à la Commission avant le 18/02)

- **Match perdu par pénalité à NIMBA O.T**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FC BALEC** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

# SANCTIONS

## Rencontre FONBO FC / ATHLETICO TOLOSA B du 04/03/20 – Coupe de Printemps – 1/8<sup>ème</sup> de finale:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE*"

– AVERTISSEMENT –, puis

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ADVERSAIRE*"

– EXCLUSION –

**BERNOUILLE Yuri**, licence n°5567202 (ATHLETICO TOLOSA B)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission

## Rencontre USA FOOT / SHAKHTAR TOLOSA du 04/03/20 – Coupe de Printemps – 1/8<sup>ème</sup> de finale:

Pour " *TACLE IRREGULIER*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

**BOUQUIN Maxime**, licence n°55677142 (USA FOOT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 16/03/20.

## Rencontre NEW TEAM / ASC CNES du 05/03/20 – Coupe de Printemps – 1/8<sup>ème</sup> de finale:

Pour " *JEU DANGEREUX*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

**GOMEZ Sébastien**, licence n°657596 (NEW TEAM)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 16/03/20.

# SANCTION EN RETARD

**Rencontre FC BALEC / NIMBA OT du 27/02/20 – Promotion - Journée 8 retour :**

Pour " *GESTE DEPLAGE*"

**– AVERTISSEMENT –**

**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 31/01/2020 (ART 32 – §B – f),**

**SOUMAH Ibrahima**, licence n°836627 (NIMBA OT)

**- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 16/03/20.**

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):**

**FC CANTOU : Paul Sabatier Hb :** Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

**FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue :** 5 chemin de l'Enguille.

**ASFP LUSITANOS : Castelginest :** rue Saint-Gilles.

**ASEAT : Sesquières Hb :** 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

**Gardien terrains Barran et Sordelo :** **06 28 49 42 89.**

### **SEMAINE 12 DU 16/03/2020 AU 20/03/2020**

***Division : Excellence – Journée 13 retour***

MECAPROTEC FC	AJ SAINT EXUPERY	Muret Auriol Synthé	Lu 16/03	20h00
O. TOULOUSE	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Me 18/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo Hb	Me 18/03	19h45
ASEAT	PASPORT	Sesquière Hb	Ve 20/03	20h00
FC POTO	SHADOCKS SEILH	Lardenne Synthé	Ve 20/03	20h00

***Coupe de la Ligue : ½ finale***

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	R. Barran	Ma 17/03	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 19/03	20h45

***Coupe du Comité : ½ finale***

SB SPORT FC	ASFP LUSITANOS	Stadium Taton Synthé	Lu 16/03	20h00
LES VIEIL.CANAILLES	FC CANTOU	La Ramée Synthé	Ve 20/03	19h45

## RATTRAPAGE

### *Division : Promotion - Journée 1 aller (du 27/09/19)*

CPAM	F. R. ST GENIES	Sordelo Hb	Je 19/03	19h45
------	-----------------	------------	----------	-------

### *Division : Honneur - Journée 4 aller (du 15/11/19)*

TOULOUSE SA	SHAKHTAR TOLOSA	R. Barran	Ve 20/03	19h45
-------------	-----------------	-----------	----------	-------

### *Division : Honneur - Journée 6 aller (du 02/12/19)*

FA ROQUES	NEW TEAM	Roques	Lu 16/03	20h30
-----------	----------	--------	----------	-------

### *Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 12/12/19)*

MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/03	20h00
--------------	----------------	----------------------	----------	-------

### *Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller (du 14/11/19)*

ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 19/03	20h15
------	--------------	---------	----------	-------

## SEMAINE 13 DU 23/03/2020 AU 27/03/2020

### *Division : Excellence – Journée 14 retour*

AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	R. Barran	Ma 24/03	19h45
USEMA COLOMIERS	AS ST LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 25/03	20h00
ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	La Ramée St.	Ma 24/03	19h45
PASPORT	MECAPROTEC FC	La Ramée Synthé	Me 25/03	19h45
O. TOULOUSE	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 25/03	19h45

### *Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour*

FC ESCALQUENS	FORZA VIOLA FC	Sordelo Hb	Me 25/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 26/03	20h45
DYNAMO FC	ASC CNES	Sordelo St.	Je 26/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Je 26/03	19h45

### *Division : Honneur – Journée 10 retour*

AGATE FC	IO TEAM	Sordelo St.	Me 25/03	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 23/03	19h45
USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Me 25/03	20h45
FA ROQUES	AS MATRA	Roques	Lu 23/03	20h30

### *Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour*

AS DRT	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Lu 23/03	20h00
UJS TOULOUSE	LES VIEILLES CANAIL.	La Ramée St	Lu 23/03	19h45
SOPRA STERIA FOOT	FC CANTOU	La Ramée Synthé	Je 26/03	19h45
ASCA	SB SPORT FC	Beaupuy	Je 26/03	20h15

### *Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour*

F.R. ST GENIES	ATHLETICO TOLOSA C	St Genies Bellevue	Je 26/03	20h30
CPAM	US CAF	Stadium Taton Synthé	Je 26/03	20h00
NIMBA O.T.	ASFP LUSITANOS	La Ramée St	Je 26/03	19h45

**Exempt** : FC BALEC

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**17 MARS 2020**

**N° 26**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

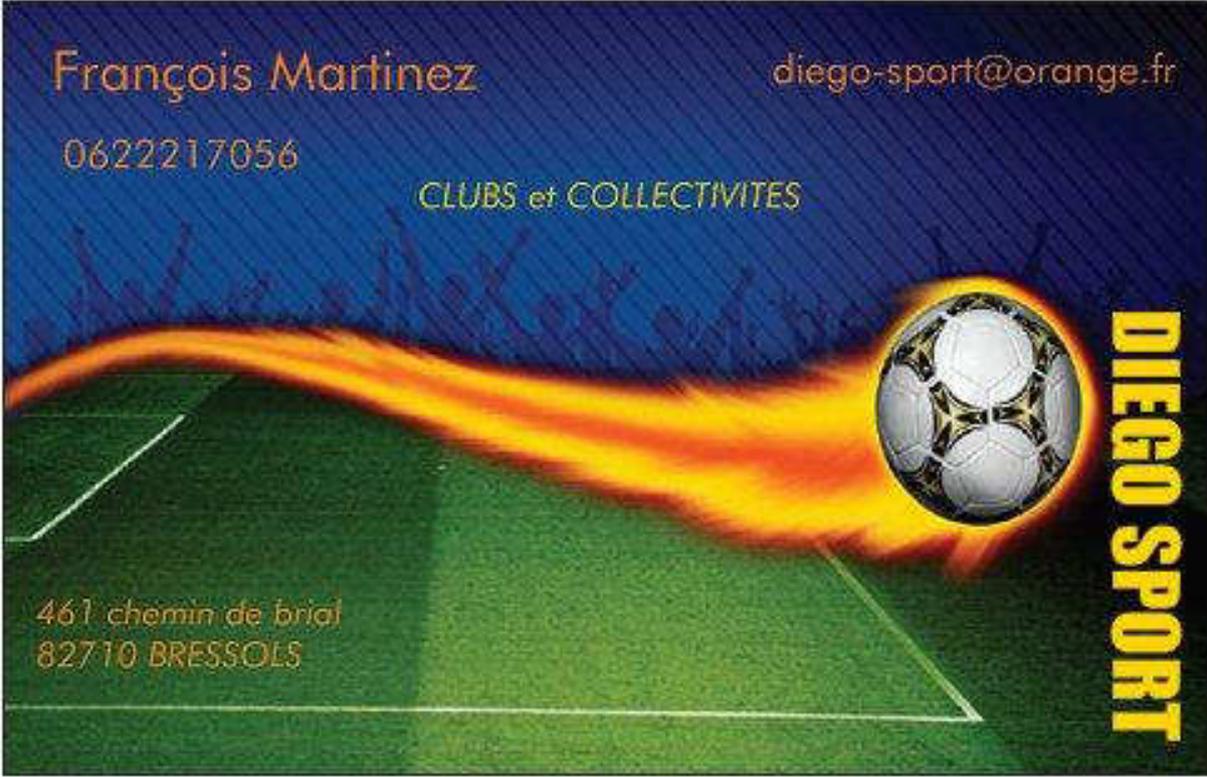
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 11,
- Sportivité semaine 11,
- Litige,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Communiqué.



**SAISON 2019 - 2020**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaires de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr

0622217056

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 16 Mars 2020.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, et Laurent SARDA.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important** : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### ⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonees doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'heure désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

## ⑨ PRECISIONS REGLEMENT

### 🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

### 🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## ① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

***En cas de doute, contactez la Commission.***

## ① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## ① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

### ①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

### ①④ ARRETES MUNICIPAUX

#### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

### ①⑤ REPORT DES RENCONTRES

#### ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

**De plus, lors d'une rencontre remise, tous les joueurs doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre sous peine de match perdu.**

## INFORMATIONS LICENCES

### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



#### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**AS ST LOUP CAMMAS :** à partir du 25/02 (1 joueur),



#### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

**ASCA :** jusqu'au 31/03 (1 joueur),

**FC CANTOU :** jusqu'au 24/03 (1 joueur),

**AS DRT :** jusqu'au 31/03 (1 joueur),

**AGATE FC :** jusqu'au 17/03 (3 joueurs),

**SHAKHTAR TOLOSA :** jusqu'au 17/03 (1 joueur),



#### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**US AERO FOOT :** à partir du 26/11 (2 joueurs),

**ALTRAN FOOT** : à partir du 26/11 (1 joueur),  
**US CAF** : à partir du 22/10 (1 joueur),  
**FONBO FC** : à partir du 19/11 (1 joueur),  
**FORZA VIOLA FC** : à partir du 22/10 (1 joueur),  
**AGATE FC** : à partir du 03/03 (3 joueurs),  
**NIMBA OT** : à partir du 26/11 (1 joueur) et à partir du 18/02 (2 joueurs),  
**FA ROQUES**: à partir du 07/01 (1 joueur),  
**SB SPORT**: à partir du 05/11 (1 joueur),  
**SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 19/11 (1 joueur),  
**TOULOUSE SA** : à partir du 29/10 (1 joueur),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**AGATE FC** : jusqu'au 21/03 (2 joueurs),  
**NEW TEAM** : jusqu'au 24/03 (1 joueur),  
**FC POTO** : jusqu'au 24/03 (1 joueur),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AS ST LOUP CAMMAS** : à partir du 21/01 (1 joueur),

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 11 DU 09/03/2020 AU 13/03/2020**

#### *Division : Excellence – Journée 12 retour*

SHADOCKS DE SEILH		<b>Remis</b>		USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	<b>1</b>	-	<b>2</b>	MECAPROTEC FC	
AS SAINT LOUP CAMMAS		<b>Remis</b>		PASPORT	
O. TOULOUSE	<b>1</b>	-	<b>1</b>	ASEAT	
AJ SAINT EXUPERY		<b>Remis</b>		FC POTO	

#### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 retour*

MISTRAL PL	<b>3</b>	-	<b>4</b>	ALTRAN FOOT	
ASC CNES	<b>2</b>	-	<b>2</b>	FC ESCALQUENS	
ATHLETICO TOLOSA A	<b>5</b>	-	<b>2</b>	FONBO FC	
DYNAMO FC	<b>3</b>	-	<b>1</b>	FORZA VIOLA FC	

#### *Division : Honneur – Journée 9 retour*

FA ROQUES		<b>Remis</b>		IO TEAM	
USA FOOT	<b>3</b>	-	<b>1</b>	NEW TEAM	
SHAKHTAR TOLOSA		<b>Remis</b>		TOULOUSE SA	
AGATE FC	<b>2</b>	-	<b>0</b>	AS MATRA	

### Division : Promotion Honneur – Journée 9 retour

AS DRT		-		SOPRA STERIA FOOT	
LES VIEILLES CANAILLES	3	-	0	ASCA	
TOLOSA FOOT SYTEM	1	-	11	FC CANTOU	
UJS TOULOUSE		Remis		SB SPORT FC	

### Division : Promotion – Journée 9 retour

ATHLETICO TOLOSA C	4	-	3	CPAM	
US CAF	0	-	3	FOYER RURAL ST GENIES	<b>F</b>
ASFP LUSITANOS	3	-	2	FC BALEC	

**Exempt** : NIMBA OT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais** ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** : FONBO FC, FORZA VIOLA FC, AS MATRA, ASCA.

## SPORTIVITE SEMAINE 11

**CINQ** sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **QUATRE** exclusions définitives (dont 2 pour « deux cartons ») pour **13** rencontres arbitrées.

## LITIGE

### Rencontre AS DRT / SOPRA STERIA FOOT du 10/03/20 – Promotion Honneur – Journée 9 retour:

L'équipe de SOPRA STERIA FOOT, s'étant retrouvée à 7 joueurs suite à la blessure d'un joueur et n'ayant pas pu reprendre la rencontre dès la 12<sup>ème</sup> minute, (**Art 23 - §A - 1 - c et 23 - §B - 2**), la commission décide:

- **Match perdu par forfait à SOPRA STERIA FOOT**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **AS DRT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro).

## SANCTIONS

### Rencontre ASC CNES / FC ESCALQUENS du 10/03/20 – Promotion Excellence – Journée 9 retour :

Pour "**TACLE DANGEREUX**"

**– AVERTISSEMENT –**  
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 01/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

**ALIBERT Frédéric**, licence n°324555 (FC ESCALQUENS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/03/20.

**Rencontre DYNAMO FC / FORZA VIOLA FC du 12/03/20 – Promotion Excellence – Journée 9 retour :**

Pour "*PROPDS EXCESSIF ENVERS L'ARBITRE*"

– EXCLUSION –

**GISBERT Jérémy**, licence n°478452, capitaine (FORZA VIOLA FC)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour "*JEU DANGEREUX*"

– AVERTISSEMENT –, puis

Pour "*ENERVEMENT*"

– SORTIE TEMPORAIRE –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §A – c**)

– EXCLUSION –

**BERNOCCO Lucas**, licence n°657135 (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*"

– EXCLUSION –

**CAPIEU Adrien**, licence n°679395, (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

**Rencontre USA FOOT / NEW TEAM du 11/03/20 – Honneur – Journée 9 retour :**

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/02/2020 (**ART 32 – §B – f**),

**NADIF Hamza**, licence n°811586 (NEW TEAM)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/03/20.

**Rencontre AGATE FC / AS MATRA du 10/03/20 – Honneur – Journée 9 retour :**

Pour "*TACLE IRREGULIER*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/02/2020 (**ART 32 – §B – f**),

**MVONE Ansse Cohen**, licence n°681800 (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/03/20.

Pour "*ANTI JEU*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/02/2020 (**ART 32 – §B – f**),

**TERRISSE Pierre**, licence n°681941 (AS MATRA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/03/20.

**Rencontre ASFP LUSITANOS / FC BALEC du 09/03/20 – Promotion – Journée 9 retour :**

Pour "*JEU DANGEREUX*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/2020 (**ART 32 – §B – f**),

**MOREIRA FREIRE José**, licence n°812936 (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/03/20.

Pour "*JEU DANGEREUX*"

- AVERTISSEMENT –, puis

Pour "*JEU DANGEREUX*"

- 2<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – e**)

- EXCLUSION –

**DIANA Albert**, licence n°55625190 (FC BALEC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

## SANCTION EN RETARD

Rencontre FONBO FC / ATHLETICO TOLOSA B du 04/03/20 – Coupe de Printemps – 1/8<sup>ème</sup> de finale:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D – e**), décide :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE*"

- AVERTISSEMENT –, puis

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION –

**BERNOUILLE Yuri**, licence n°5567202 (ATHLETICO TOLOSA B)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 11/03/20, reste un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/03/2020.

## COMMUNIQUE

La situation que notre pays traverse justifie que nous nous adressions directement à vous.

Le Ministre de la santé, Olivier Veran, s'est exprimé avec clarté, affirmant notamment que « **Le virus est invisible, circule rapidement, menaçant ainsi la vie de nos concitoyens les plus fragiles. Nous sommes tous acteurs : restez chez vous !** ».

A l'instar du Premier Ministre la veille, il a de nouveau **rappelé l'impérieuse nécessité de respecter non seulement les « gestes barrières » mais aussi les « règles de distanciation sociale »**.

En écho à ces messages, **nous continuons aujourd'hui à faire appel sans réserve au sens des responsabilités de chacune et chacun pour lutter ensemble contre le covid-19.**

La FSGT a demandé à ses comité de fermer leur siège à partir de ce jour, et cela jusqu'à nouvel ordre.

Nous comprenons parfaitement votre inconfort, celui des parents et des enfants qui subissent la forte contrainte du maintien à domicile mais **ces mesures sont de la première importance et doivent être strictement respectées** par sens des responsabilités et souci de cohésion et de solidarité, comme les valeurs de notre Fédération nous y invitent.

Protégez-vous, protégez les vôtres, protégez les autres et nous gagnerons. Nous comptons sur la conscience et l'engagement de toutes et tous pour mener ce combat.

Concernant la suite des compétitions, nous aviserons lorsque tout cela sera rentré dans l'ordre et vous tiendrons informés.  
En attendant, il n'y aura pas de bulletin.

**Nous souhaitons à tous de traverser cette période exceptionnelle sereinement et de revenir en pleine forme le jour de la réouverture.**